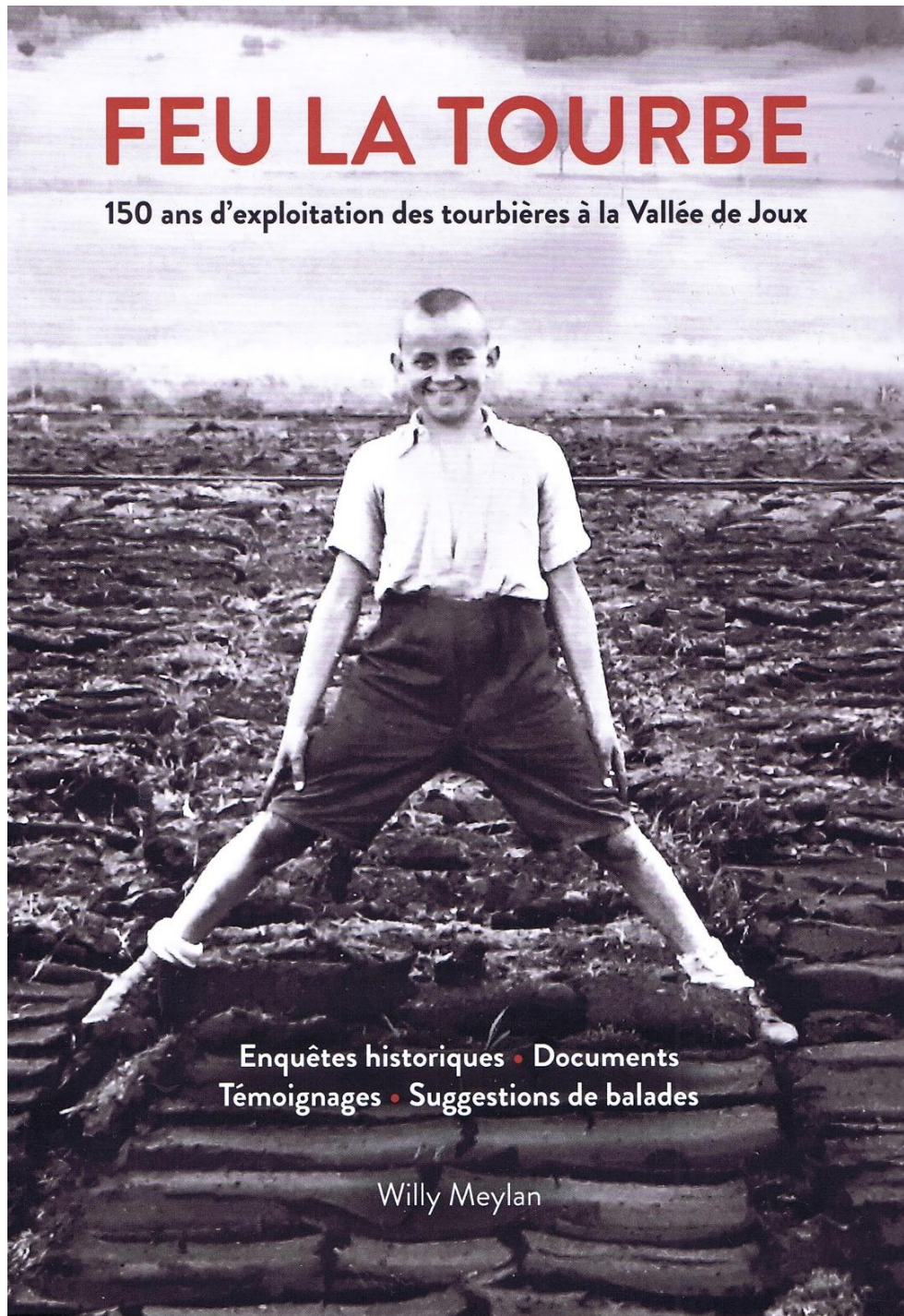


Une brouette à tourbe

Sur le sujet tourbe, vient de paraître l'ouvrage ci-dessous :



Les données ci-dessous compléteront de quelque manière cette excellente publication.

Découverte dans une vieille maison du Pont, de quatre brouettes à tourbe empilées les unes sur les autres dans la pièce centrale d'un appartement au terme de sa longue existence.



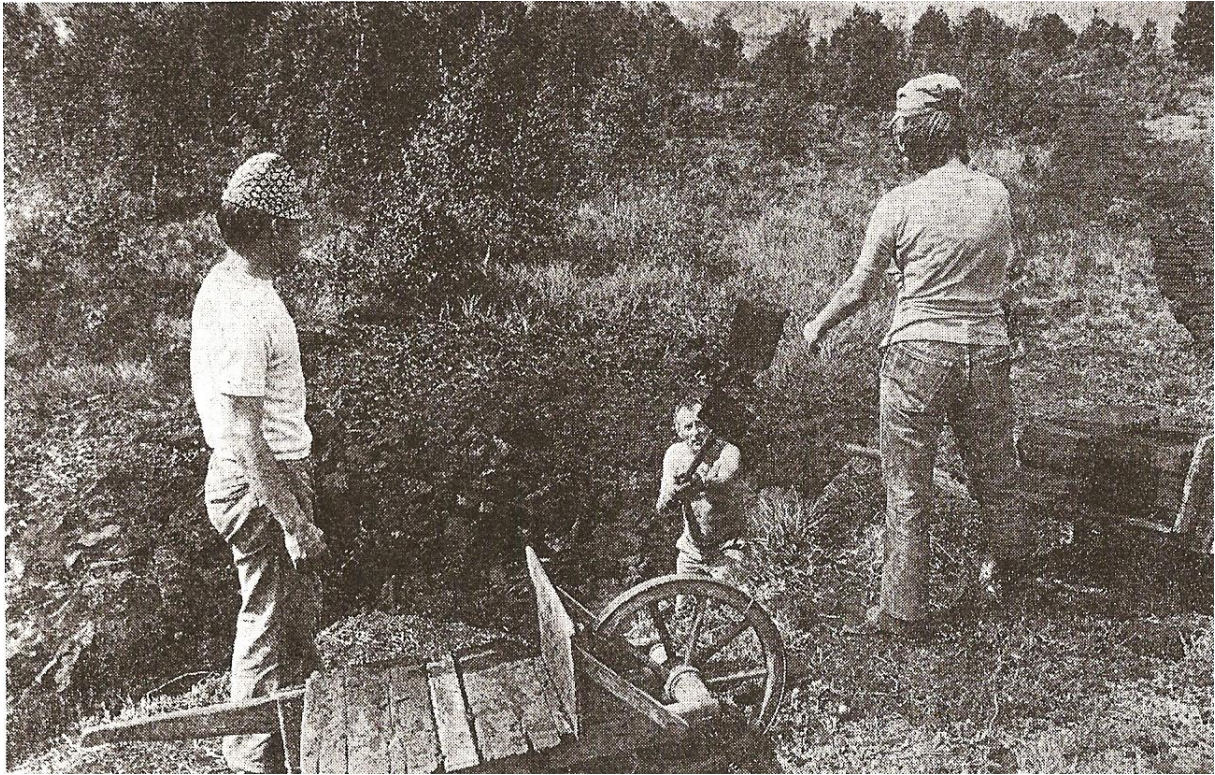
Impossible de ramener les 4 engins bien que cela eut été nécessaire. Le choix s'est porté sur l'un d'eux, le plus léger et le moins encombrant. Le problème de place est récurrent pour tout le monde.



Voilà la dite. Elle a bien servi. Propriété des UMV de Vallorbe, preuve que celles-ci œuvraient aussi du côté de Sagne-Vuagnard où il semble qu'il y ait eu de nombreux exploitants, privés ou sociétés. Edgar Rochat de la Truite au Pont, marchand de combustible, y travailla aussi lors de la première guerre mondiale.



Fer d'une pelle à tourbe trouvé dans la même maison.



Deux photos extraites de l'article : La tourbe de Madame Baud, paru dans le journal 24 Heures du 22 juillet 1976, article repris dans l'ouvrage précité, pp. 42 et suivantes. Texte de Francine Brunshwig, photos de Luc Chessex. Les brouettes sont identiques à celle récoltée dans la vieille maison du Pont.

Extracteurs de tourbe

La tourbe, résidu de l'inexorable décomposition, au fil des siècles, de ces merveilleuses petites étoiles végétales que sont les sphaignes, la tourbe fut exploitée à la Vallée, à Combe-Noire notamment, au Séchey, au Sentier, au Brassus, au Pont aussi, principalement pendant les années de guerre où la vie était difficile et où les combustibles minéraux n'arrivaient plus en suffisance. En dehors de ces périodes de crise, l'extraction était réduite car on n'utilisait guère ces matériaux que pour chauffer les fours de trempe de la fabrique de limes de l'Abbaye. En fait, il s'agissait de fours spéciaux pour faire «revenir» l'acier des limes en présence de sable et de charbon de bois et ce combustible était nécessaire car il fournissait une chaleur douce, alors que le coke, trop violent, eût risqué de «brûler» l'acier.

Il fallait enlever quelque 30 centimètres de terre pour trouver la tourbe et la couche exploitable s'étalait sur une épaisseur qui n'excédait pas 1,50 m. On débitait cette couche en briques à l'aide d'un *louchet* (fig. 22), sorte de pelle carrée munie d'un couteau latéral, et on les chargeait sur des *chariots à bras* ou des *brouettes à tourbe* qu'il fallait

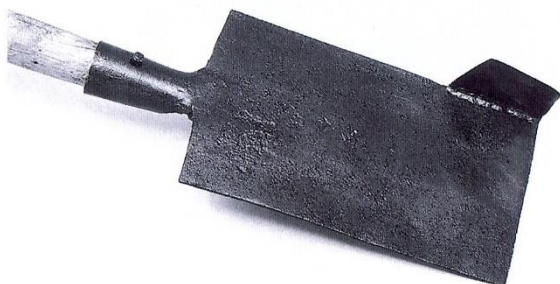


Figure 22. Louchet à tourbe. Sorte de pelle à couteau latéral pour débiter la masse en briques régulières. Long. totale: 130 cm, long. du fer: 36 cm. A droite, ouvrier tourbier, d'après une ancienne carte postale.

remonter jusqu'à la *malaxeuse*, en s'aidant d'un *treuil* pour la montée. La malaxeuse broyait et homogénéisait la masse pour la ressortir sous forme d'un boudin de 10 à 12 cm de diamètre. A l'aide d'une vieille baïonnette militaire, on débitait la saucisse en segments de 25 à 30 cm qu'on alignait soigneusement pour un préséchage à l'air. Puis on *montait les «caboules»*, c'est-à-dire qu'on les entassait pour les mettre à sécher durant un mois à un mois et demi. Ensuite seulement intervenait la mise en caisses et l'expédition par wagons, en gare du Pont. Il n'est pas sans intérêt de savoir qu'en mai 1944, un ouvrier tourbier touchait 1 fr. 50 de l'heure!

Avant que ne s'organisent ces exploitations semi-industrielles, quelques particuliers fabriquaient déjà chacun une dizaine de «caboules» pour leur propre usage. Ces boudins de tourbe, en effet, étaient utilisés comme «briquettes» pour tenir le feu pendant la nuit. Cela peut nous paraître aujourd'hui dérisoire car on a oublié que l'argent était rare et les hivers plus rigoureux que de nos jours!



La mémoire des Combiens, de Jean-François Robert, Lausanne, 1994, p. 33

Mise de tourbières avec leur matériel d'exploitation au Pont - FAVJ, probablement du 19 mai 1921 -

Le samedi 21 mai 1921, les Tourbières de Joux S.A. en voie de liquidation, dont le siège est à Genève, exposeront en vente aux enchères publiques :

Dès midi précis, sur leurs tourbières de Sagne Wagnard, à 15 min. du Pont, l'ensemble du matériel d'exploitation des dites tourbières soit : 1 malaxeuse, 3 wagonnets neufs avec bennes, 2 wagonnets usagers, 20 brouettes, 1000 planchettes, 80 paillats (ou paillots), 1 moufle avec chaîne, 1 lot de rails en fer

(220 m. c. voie de 500 mm, écartement et 60 mm de haut ; 83 m. c. voie de 500 mm écart. et 50 mm de haut), 1 lot de rails en bois 106 m. c., 2 louchets nouveau modèle, 6 dits ancien modèle, 1 chaudière cuivre avec foyer 70 litres, 1 dite en fonte, divers : chevalets, pelles, bûches, pioches, piochards, haches, fossoirs, ramassoires, marteaux, paillasses, couvertures, balais et nombreux autres objets dont le détail serait trop long à énumérer, ainsi que le hangar dans lequel se trouve remisé ce matériel.

Rapport de Lucien Reymond sur les tourbières, de 1864

Monsieur le Président et Messieurs,

A mesure que la population s'est développée et s'est étendue, le sol acquit de plus en plus une valeur réelle et moyenne toujours croissante ; mais cette valeur relative entre les différents produits a varié beaucoup dans leurs rapports entre eux.

L'homme, en s'implantant sur le sol, en se l'appropriant, en a changé la nature primitive et l'a forcé par la culture à lui livrer d'autres produits plus appropriés à ses besoins, plus en rapport au développement de l'ordre social. Mais il est arrivé quelques fois aussi que ces mêmes hommes, par suite de l'imperfection de leur nature, n'ont été ni assez prévoyants ni assez sages, sont allés trop loin en ne tenant compte que de quelques mesquins intérêts momentanés et on détruit l'équilibre qui doit exister pour leur bien même entre les différents produits de la terre. Un homme est dans le principe moins une individualité distincte qu'on ne le pense peut-être, ce n'est qu'un anneau à une chaîne dont l'extrémité est l'infini, une faible particule d'un tout qui est l'humanité. La société, dans son ensemble, doit raisonner comme le fait une famille, avec cette différence que la seconde n'a qu'une existence bornée, tandis que la première est impérissable et aura les mêmes besoins à satisfaire à perpétuité.

Il y a seulement trois siècles que les rares habitants de notre vallée avaient pour principale occupation d'incendier les forêts et détruire le bois par tous les moyens possibles ; mais il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui on plante des sapins dans des endroits où ces braves gens ont eu bien de la peine à les extirper. Ils avaient raison et nous n'avons pas tort. Cela vient seulement à l'appui de ce qui a été dit ci-dessus sur le changement de la valeur relative des différents produits de la terre. Les autres natures de sol ont augmenté aussi, les prés, les champs, les pâturages, ont acquis une valeur intrinsèque beaucoup plus grande ; l'accroissement de la population, l'extension des relations commerciales, l'abondance du numéraire, seront cause que cette augmentation suivra toujours la marche ascendante qui lui est donnée.

Mais de tous les terrains de notre contrée, les moindres, les plus insignifiants, ceux dont la possession paraissait être la moins utile, c'est sans contredit les tourbières. Néanmoins, comme les autres, ils ont fini par acquérir une valeur

réelle ; on a fini par comprendre que la nature qui n'a rien fait d'inutile, avait accumulé une quantité prodigieuse de combustible dont l'industrie des hommes tirerait parti un jour.

Le village du Sentier ayant commencé à se former, le défrichement des terres labourables et des prés commença ; tous les terrains propres à une culture quelconque, furent abergés successivement aux premiers colons ; ceux de nulle valeur furent laissés de côté et restèrent du domaine public ; ainsi les marais de la tête du lac et les tourbières par exemple. Néanmoins, malgré l'ignorance de ces temps, nos ancêtres n'étaient pas sans avoir cependant le pressentiment que ces propriétés pourraient avoir une utilité quelconque pour l'avenir. Car il paraît que vers la fin du XVIIe siècle, les propriétaires fonciers du Sentier et des environs, anticipaient insensiblement et graduellement sur le terrain des marais en agrandissant leurs prés aux dépens de la tourbière ; ce qui fut cause qu'en 1699, sur la demande des autorités communales du Chenit, le bailli de Romainmôtier ordonna qu'un abornement régulier et définitif de ces propriétés devait être fait, ce qui eu lieu la même année. Telle est l'origine du mas de terre resté en friche sous le nom de Sagne du Sentier. Celle du Campe doit avoir une origine semblable.

La commune du Chenit les vendit plus tard. Elles ont passé entre les mains de plusieurs propriétaires pour revenir en dernier lieu à la maison des Forges de Vallorbes qui les revendrait aujourd'hui.

Lors de la vente qui en fut faite par feu Monsieur Samuel Rochat, ancien colonel, l'opinion de beaucoup de citoyens était que déjà alors la commune devait acheter. Il est à croire qu'elle aurait bien fait. Pour tout homme qui veut étudier un peu notre histoire locale et suivre pas à pas pour ainsi dire la marche du développement de notre contrée, il est de fait que c'a été une faute d'abord dans bien des cas d'avoir laissé une portion de sol de notre vallon devenir la propriété d'étrangers, et une seconde de ne pas les racheter quand la chose se pouvait à de bonnes conditions. Il faut bien tenir pour certain que si nous n'achetons pas cette fois-ci, le même reproche nous sera adressé avant que bien des années soient écoulées.

Quelque soit le propriétaire de ces tourbières, la tourbe reste toujours dans la contrée, dit-on. C'est juste à certains égards, mais il ne faut pas perdre de vue qu'un étranger quel qu'il soit exploitera pour lui et suivant ses convenances, et non d'après celles de la contrée. Qui sait à l'avenir si le passage par Jougne de la ligne ferrée ne permettra pas une branche de commerce dont le monopole nous sera enlevé ?

Mais sans parler de l'exportation de la tourbe, il faut compter à l'avance sur celle du bois sur une grande échelle. Bien des gens s'effraient du renchérissement du combustible, c'est à tort. S'il était possible d'empêcher la sortie des bois de la Vallée pour que les habitants le paient un peu meilleur marché, ce serait la mesure la plus impolitique qu'on puisse prendre. La richesse

d'une contrée est l'écoulement et la vente des produits de son sol et de son industrie. La Vallée a du bois pour elle et plus que pour elle, il faut qu'elle en vende, elle a un bel avenir en jeunes forêts, mais il faut qu'elle en livre les produits au commerce et amène des capitaux. Ce commerce deviendra important dans quelques années par le voisinage des chemins de fer. C'est alors qu'on appréciera la valeur réelle de nos vastes tourbières.

La commune du chenit en étant propriétaire pourra, par ce moyen, en livrant la tourbe à la consommation, faciliter ses ressortissants et les empêcher de s'apercevoir de l'enlèvement du bois de chauffage qui aura lieu d'une manière importante. Pour cela et pour pouvoir, cas échéant, desservir toute la commune, il faudrait acheter aussi celle du Campe.

Une raison qui doit engager la commune du Chenit à faire cet achat pour en livrer le produit au public, c'est qu'elle s'est appropriée les bois appartenant aux bochéreurs et a privé ses ressortissants de leur antique et primitive propriété. En facilitant l'emploi de la tourbe, elle ne ferait qu'un acte de justice en même temps qu'une affaire financière. La commune du Lieu, qui a une population bien inférieure en nombre et mieux placée encore que nous pour les bois, vend chaque année des toches de tourbe à exploiter dont elle retire de 4 à 6 frs. La perche carrée. De cette manière elle fait de belles recettes en rendant service à ses ressortissants. Celle du Chenit en pourrait faire autant et mieux encore.

Pour ce qui est des bâtiments existants sur ces tourbières et de leur emploi pour y établir le maître des basses œuvres, la Commission ne les trouve pas très convenables tels qu'ils sont ; ils sont construits tout en bois et coûteraient beaucoup pour les rendre habitables. D'un autre côté elle a bien reconnu l'urgence de créer une voirie nouvelle en exécution de la loi sanitaire, mais elle ne se trouve pas placée et suffisamment renseignée pour se prononcer sur l'opportunité qu'il y a à abandonner le logement actuel de l'équarisseur pour en construire un nouveau.

C'est partant de ces considérations qui précèdent que votre Commission, à l'unanimité, a conclu de vous proposer :

1o Que l'utilité que pourrait avoir pour l'avenir la possession des tourbières du Sentier et du Campe, l'achat en soit décidé en principe mais à un prix qui devra être bas. La commission n'a pas fixé de chiffre, la Municipalité marchandera et traitera s'il y a lieu, la sanction légale du Conseil étant réservée.

2o Que pour ce qui est de l'équarisseur, il y a nécessité à déplacer la voirie le plus tôt. Quant au logement de ce fonctionnaire, la Municipalité fera rapport là-dessus après s'être entendue avec les autres communes du district.

Lu et approuvé en commission le 17 décembre 1864, Lucien Reymond, garde-chef, rapporteur¹.

¹ ACC, BB 3, du 17 décembre 1864.



Au Campe où l'exploitation prit des proportions considérables.